

UNAIDS/PCB(19)/06.8
10 novembre 2006

**19^e réunion du Conseil de Coordination du Programme de
l'ONUSIDA
Lusaka, Zambie,
6-8 décembre 2006**

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire :

Examen des tâches de l'ONUSIDA

Rappel des faits

La recommandation 7.13 du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA à sa 18^e réunion (Genève, 27-28 juin 2006) demandait à l'ONUSIDA :

« d'élaborer, pour examen par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa réunion thématique de décembre 2006, un plan d'action 2007-2010 pour l'appui du Programme commun aux efforts déployés par les pays pour la mise en œuvre complète de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA de 2001 et de la Déclaration politique sur le VIH/SIDA de 2006, compte tenu des recommandations faites par l'ONUSIDA dans son évaluation de l'intensification de la prévention, du traitement, des soins et du soutien du VIH. »

De plus, la recommandation 7.14 a demandé au :

« Secrétariat de l'ONUSIDA, dans l'élaboration du plan d'action mentionné dans la décision 7.13, de recenser toutes les tâches qui nécessitent une action émanant du Conseil de Coordination du Programme et de présenter, s'il y a lieu, au Conseil à sa 19^e réunion des recommandations relatives au retrait et/ou regroupement de certaines tâches. »

Le présent document présente les principales conclusions de l'examen conduit en application de la recommandation ci-dessus¹.

Portée de l'examen

Il convient de noter que l'ONUSIDA, en plus des tâches qui lui sont attribuées par le Conseil de Coordination du Programme, se voit également confier des tâches pertinentes à son rôle de membre du système des Nations Unies par d'autres organismes des Nations Unies, par exemple l'Assemblée générale des Nations Unies. Afin de fournir un tableau aussi complet que possible des tâches exigeant une action de l'ONUSIDA, les décisions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social (ECOSOC) et le Conseil de Sécurité ont été ajoutées au champ d'application de cet examen, en plus des décisions adoptées par le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. L'examen a relevé un degré élevé de complémentarité et de compatibilité entre les décisions adoptées par ces divers organismes.

L'examen s'est limité aux décisions adoptées par le Conseil de Coordination du Programme après l'Évaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA (13^{ème} réunion, décembre 2002) et par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'ECOSOC et le Conseil de sécurité après la Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/SIDA (juin 2001), étant donné que pour ces deux occasions, un examen des tâches en cours a été réalisé et de nouveaux plans établis.

Principales conclusions de l'examen

L'examen a porté sur les actions émanant des décisions du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA et d'autres organismes pertinents (Assemblée générale, Conseil économique et social et Conseil de Sécurité), qui définissent les tâches que l'ONUSIDA ou le Secrétariat devront accomplir. En outre, seules les tâches actives ont été examinées, à savoir des tâches fondées sur des décisions exigeant des efforts en cours ou concernant des activités qui ne sont pas encore achevées.

¹ Le présent document est un résumé d'une analyse plus large. Une liste détaillée des décisions du Conseil et une liste des mandats émanant des décisions des principaux organes des Nations Unies peuvent être consultées sur le lien suivant : <http://www.unaids.org/en/AboutUNAIDS/Governance/ProgrammeCoordinatingBoard.asp>.

Les sections suivantes portent sur :

- Les cinq principes directeurs que le Conseil de Coordination du Programme a, à maintes reprises, définis comme fondamentaux et qui constituent le cadre de toutes les décisions à venir du Conseil en ce qui concerne le travail de l'ONUSIDA ;
- Les tâches qui ne portent plus directement sur les priorités de base de l'ONUSIDA ou qui ont été remplacées en raison des développements successifs et devraient par conséquent être retirées ;
- Une fusion des tâches actives en fonctions plus larges regroupées selon les orientations stratégiques du cadre stratégique 2007-2010 relatif à l'appui de l'ONUSIDA aux efforts déployés par les pays pour s'approcher de l'accès universel ;
- Un regroupement des tâches émanant des décisions des principaux organes des Nations Unies identifiées par le biais du répertoire électronique du Secrétariat des Nations Unies concernant les mandats de l'ONU.

Principes directeurs

Le processus d'examen a identifié plusieurs principes qui recoupent les divers domaines programmatiques de l'ONUSIDA et que le Conseil de Coordination du Programme a, à maintes reprises, définis comme fondamentaux. Ces principes orientent l'ONUSIDA pour faire en sorte que tous les aspects de son activité soient :

- Alignés sur les priorités nationales;
- Fondés sur une participation significative de la société civile et des personnes vivant avec le VIH ;
- Fondés sur les droits humains et adaptés au sexe ;
- Fondés sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Favorables à des ripostes globales au SIDA qui intègrent la prévention, le traitement, la prise en charge et le soutien.

Toutes les décisions, recommandation et conclusions du Conseil de Coordination du Programme seront considérées comme ancrées dans ces principes même si ceux-ci ne sont par expressément mentionnés.

Tâches faisant l'objet d'un retrait

Au cours de l'examen, il s'est révélé que certaines décisions avaient été dépassées par l'évolution de la situation et que certaines – rares – tâches actives ne correspondaient plus aux priorités de base de l'ONUSIDA. Ces tâches, qui feront l'objet d'un retrait, sont notamment :

- *La Campagne mondiale contre le SIDA.* L'ONUSIDA a repositionné la Campagne mondiale contre le SIDA, afin qu'elle soit pilotée par la société civile et, s'il reste un partenaire de la Campagne, il devra réexaminer la nature de son soutien.
- *Suivi des ressources.* Etant donné la capacité accrue et l'avantage comparatif d'autres experts de la collecte des données réunis sous les auspices du Consortium de suivi des ressources de l'ONUSIDA, le Projet UNFPA/ONUSIDA/NIDI de suivi des ressources a été abandonné.

- *Le Groupe thématique élargi des Nations Unies sur le VIH/SIDA.* Ce mécanisme est maintenant remplacé par des forums de partenariat.
- *Le Plan d'appui à la mise en œuvre du système des Nations Unies (UN-ISP).* Cette activité a été abandonnée.
- *Le Cadre stratégique du système des Nations Unies sur le SIDA (CSSNU).* Cette activité a été abandonnée.

Il convient également de noter que l'ONUSIDA examine régulièrement ses rôles et fonctions et redéfinit ses priorités en fonction de ses objectifs stratégiques. Par exemple, grâce à la Répartition des tâches en matière d'appui technique de l'ONUSIDA, le Secrétariat de l'ONUSIDA a pu confier à la Banque mondiale et au PNUD le rôle directeur des activités à l'appui de la planification stratégique nationale sur le SIDA et à l'UNFPA les activités relatives au VIH et au commerce du sexe.

Le processus de planification des activités pour 2007 offrira une occasion de poursuivre la définition de la priorité accordée aux activités en fonction du cadre stratégique 2007-2010 pour le soutien de l'ONUSIDA aux efforts des pays en vue de la réalisation de l'accès universel.

Tâches regroupées

Des tâches analogues ou apparentées peuvent être regroupées en fonctions plus larges. Cette section présente les fonctions élargies émanant du regroupement des tâches actives exigeant une action de l'ONUSIDA.

Comme on l'a noté, l'examen a été effectué dans le cadre de la préparation du « Cadre stratégique 2007-2010 pour le soutien de l'ONUSIDA aux efforts des pays en vue de la réalisation de l'accès universel ».

Par conséquent, pour souligner les liens entre les deux documents et permettre une contribution efficace au processus de préparation du Cadre, les tâches ont été regroupées autour des Directions stratégiques du Cadre.

2007-2010 Direction stratégique:

Fournir des orientations pour l'agenda mondial, accroître la participation et suivre les progrès accomplis

Fonctions clés confiées par le Conseil de Coordination du Programme et autres organismes pertinents

- Faciliter l'élaboration d'une approche à long terme pour la riposte mondiale au SIDA et guider la formulation de politiques fondées sur des preuves éclairées et les droits en soutenant en outre la recherche sur le SIDA et en contribuant à la documentation des meilleures pratiques.
- Encourager le leadership dans des domaines stratégiques de la riposte mondiale au SIDA et instaurer des partenariats avec des acteurs clés tels que les gouvernements, la société civile (en particulier les personnes vivant avec le VIH), le secteur privé et les institutions internationales (y compris les institutions financières).
- Soutenir les efforts déployés pour accroître les ressources financières disponibles pour les ripostes au SIDA par : i) la mobilisation de ressources supplémentaires ; ii) le

renforcement des mécanismes financiers existants ; et iii) l'identification de sources novatrices de financement.

- Contribuer aux efforts déployés pour suivre et communiquer les progrès accomplis pour atteindre les objectifs nationaux relatifs à l'accès universel et diriger les efforts de suivi des ressources, conjointement avec les partenaires pertinents aux niveaux mondial, régional et national.

2007-2010 Direction stratégique :

Soutien technique et renforcement des capacités afin de « faire travailler l'argent disponible » pour l'accès universel

Fonctions clés confiées par le Conseil de Coordination du Programme et autres organismes pertinents :

- Coordonner l'appui aux activités d'élargissement de programmes complets de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien dans les pays.
- Entreprendre des actions particulières pour appuyer l'élargissement des programmes nationaux par des activités à divers niveaux, notamment : le plaidoyer, la constitution de partenariats et la mobilisation sociale ; le renforcement des capacités ; la fourniture directe et la mobilisation de l'assistance technique.
- Faire en sorte que les activités de fourniture de services techniques et de renforcement des capacités à l'appui des ripostes nationales répondent aux besoins identifiés lors de l'évaluation conduite par l'ONUSIDA portant sur l'accès universel.

2007-2010 Direction stratégique :

Droits humains, relations entre les sexes et diminution de la vulnérabilité des personnes les plus exposées au risque

Fonctions clés confiées par le Conseil de Coordination du Programme et autres organismes pertinents:

- Encourager des ripostes au SIDA fondées sur les droits et adaptées au sexe, capables de répondre aux besoins des populations les plus exposées au risque, dont les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les consommateurs de drogues injectables et autres drogues, les professionnel(le)s du sexe, les personnes vivant dans la pauvreté, les détenus, les travailleurs migrants, les personnes se trouvant dans des situations de conflit ou de post-conflit, et les réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
- Accorder la priorité à l'appui apporté aux communautés et groupes vulnérables aussi bien en matière de budget que pour ce qui est de l'exécution des programmes, y compris les actions concernant particulièrement les femmes et le SIDA et particulièrement les enfants, les jeunes et le SIDA.
- Appuyer les interventions de lutte contre le SIDA dans le contexte de la sécurité et de la stabilité, ainsi qu'une action efficace sur le SIDA dans le contexte des urgences humanitaires.

2007-2010 Direction stratégique :

Remettre l'accent sur la prévention du VIH, ainsi que sur le traitement, la prise en charge et l'appui.

Fonctions clés confiées par le Conseil de Coordination du Programme et autres organismes pertinents :

- Plaider en faveur de ripostes complètes fondées sur un ensemble de mesures comprenant la prévention, le traitement, la prise en charge et le soutien et leur fournir un appui.
- Promouvoir l'intensification de la prévention du VIH dans le cadre d'une riposte complète au SIDA, conformément au document d'orientation politique intitulé 'Intensification de la prévention du VIH'.

2007-2010 Direction stratégique :

Renforcer l'harmonisation et l'alignement sur les priorités nationales

Fonctions clés confiées par le Conseil de Coordination du Programme et autres organismes pertinents :

- Appuyer les efforts nationaux déployés pour coordonner les ripostes au SIDA en développant le soutien politique ainsi que la capacité des institutions à appliquer les 'Trois Principes', conformément aux recommandations de la Cellule mondiale de réflexion.
- Assurer la cohérence et l'efficacité de l'action des Nations Unies sur le SIDA aux niveaux national et régional, notamment en appliquant la Répartition des tâches en matière d'appui technique de l'ONUSIDA et en rendant opérationnels les équipes et programmes communs des Nations Unies sur le SIDA.
- Poursuivre l'amélioration du fonctionnement des mécanismes de coordinations tels que le Comité des Organismes coparrainants et le Budget-plan de travail intégré de l'ONUSIDA.

Analyse du répertoire des mandats des Nations Unies²

Pour répondre à la demande formulée par plusieurs Etats Membres, le Secrétariat des Nations Unies a élaboré un répertoire électronique des mandats émanant des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de Sécurité.

Une recherche des mandats mentionnant l'ONUSIDA comme une des agences de réalisation a produit 85 entrées. Cependant, un grand nombre d'entre elles se recoupent ou constituent des mandats périodiques – c'est-à-dire demandant une action qui revient fréquemment (p. ex. les rapports annuels réguliers), ou une action qui doit être conduite sur la durée (p. ex. le suivi des progrès dans un domaine donné). Il convient également de noter que plusieurs mandats portent

² La définition du terme mandat donnée dans le répertoire des mandats du Secrétariat des Nations Unies est très similaire à la notion de tâche employée dans le présent document.

sur la position de l'ONUSIDA en tant que membre du système des Nations Unies et ne sont pas directement liés à la riposte à l'épidémie.

Cela étant dit, les mandats de l'ONUSIDA confiés par l'intermédiaire des résolutions des principaux organismes des Nations Unies peuvent être regroupés de la manière suivante :

- Appuyer la mise en œuvre des engagements pris lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA (2001) et de la Réunion de haut niveau sur le VIH/SIDA de 2006, et contribuer à suivre les progrès accomplis sur la voie de leur réalisation ;
- Appuyer la mise en œuvre des engagements liés au SIDA pris lors d'autres grandes conférences ou sommets des Nations Unies (p. ex. la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet du Millénaire en 2000 et le Sommet mondial de 2005) et apporter une contribution destinée à faciliter l'établissement des rapports conformément à leurs mécanismes de suivi ;
- Fournir les contributions relatives au SIDA pour les rapports concernant la situation des principales conventions des Nations Unies (p. ex. la Convention relative aux droits de l'enfant) ;
- Faciliter l'intégration des actions des Nations Unies sur le SIDA dans les activités effectuées dans d'autres domaines apparentés (p. ex. la promotion et la protection des droits de l'enfant ; le développement de l'Afrique ; l'éducation aux droits de l'homme ; l'éradication de la pauvreté ; les opérations internationales de maintien de la paix ; les femmes, la paix et la sécurité) ;
- Soutenir les efforts déployés pour accroître la cohérence des opérations des Nations Unies, en appuyant notamment le système du Coordonnateur résident et les Groupes thématiques des Nations Unies ;
- Fournir une assistance ciblée à des régions et pays particuliers ;
- Faire rapport régulièrement à l'ECOSOC conformément à la résolution portant création de l'ONUSIDA.

Suite à donner

Le Conseil de Coordination du Programme est prié de :

- Réaffirmer que les cinq principes directeurs sont inscrits dans toutes les recommandations, décisions et conclusions du Conseil de Coordination du Programme et les faire figurer en préambule à toutes les recommandations, décisions et conclusions futures du Conseil de Coordination du Programme ;
- Demander au Groupe de rédaction de prêter attention à la nature intrinsèque des principes directeurs lorsqu'il formule des recommandations, décisions et conclusions concrètes, demandant une action et assorties de délais ;
- Approuver la liste des tâches actives dont on propose le retrait ;
- Prendre note du regroupement des tâches actives en larges fonctions regroupées selon les directions stratégiques du cadre stratégique 2007-2010 pour le soutien de l'ONUSIDA aux efforts des pays en vue de la réalisation de l'accès universel ;
- Prendre note du regroupement des mandats émanant des résolutions des principaux organismes des Nations Unies.

